

## Vers un non-lieu pour Edith Cresson

La justice belge devrait décider dans les prochains jours si l'ancien premier ministre français Edith Cresson, inculpé en mars 2003 pour diverses malversations et népotisme, doit être renvoyé devant le tribunal correctionnel ou si le dossier doit être classé.

De source judiciaire, le parquet de Bruxelles envisagerait un non-lieu dans cette affaire dont l'ampleur avait provoqué la chute de la Commission Santer en mars 1999. Le parquet ne serait pas convaincu de la nécessité de renvoyer devant les tribunaux l'ancien commissaire européen à la Recherche et à la Culture, le dossier instruit par le juge Jean-Claude Van Espen n'étant pas assez solide. Les éléments fournis, après enquête, n'apporteraient en effet pas la preuve des malversations dont Edith Cresson est accusée. Commissaire européenne de 1995 à 1999, elle est poursuivie pour « *faux en écriture et usage de faux, détournement d'objets par fonctionnaire et prise illégale d'intérêts* ».

La justice soupçonne en effet Edith Cresson d'avoir procuré entre 1996 et 1997, dans le cadre de ses fonctions européennes, un emploi fictif à son dentiste de Châtellerault, René Berthelot, un ami de longue date. La fraude est estimée à 150 000 euros. (AFP.)